

## PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 15 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à vingt et un heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le neuf mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

### SEANCE DU 15 MARS 2023

#### **PRESENTS**

<b>L'ETANG-LA-VILLE</b>	Jean-Jacques LACHETEAU, DELEGUE TITULAIRE
<b>LE PECQ</b>	Raphaël DOAN, DELEGUE TITULAIRE
<b>LE PORT-MARLY</b>	Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE Nicole GAUTIER, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LOUVECIENNES</b>	Isabelle DE TONQUEDEC, DELEGUEE TITULAIRE Murielle CHARLES-BERETTI, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>MAREIL-MARLY</b>	Jean-Bernard BISSON, DELEGUE TITULAIRE Laurence ROUSSEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Arnaud PERICARD, PRESIDENT

#### **ABSENTS EXCUSES**

<b>CHAMBOURCY</b>	Bernard FERRU, DELEGUE SUPPLEANT
<b>L'ETANG-LA-VILLE</b>	Olivia FOUCAUD-ROYER, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LE PORT-MARLY</b>	François ROUSSEL-DEVAUX, DELEGUE TITULAIRE Romaric LENOIR, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LOUVECIENNES</b>	Christine MERCURI, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Communes non représentées** : CHAMBOURCY

#### **Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés d'Unilys

Monsieur Mehdi BOUCHEMAMA, Responsable du SIA

Monsieur Baptiste MARQUES, Directeur des affaires juridiques, de la commande publique et des assemblées d'Unilys

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>8</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>9</b>
<b>Délégués présents</b>	:	<b>11</b>
<b>Pouvoirs</b>	:	<b>1</b>
<b>Délégués comptant pour le vote</b>	:	<b>12</b>

## RÉUNION DU 15 MARS 2023

**Monsieur BURGAUD**, représentant la commune de Marly-le-Roi, est désigné secrétaire de séance.

**Le Président** rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Budget primitif 2023
- Questions diverses

**Le Président** souligne que Monsieur SOUCARET de la ville du Port-Marly va présenter le point à l'ordre du jour, car Monsieur ROUSSEL DEVAUX, initialement rapporteur, est souffrant.

### **BUDGET PRIMITIF 2023**

**Monsieur SOUCARET** présente le rapport, qui est le suivant :

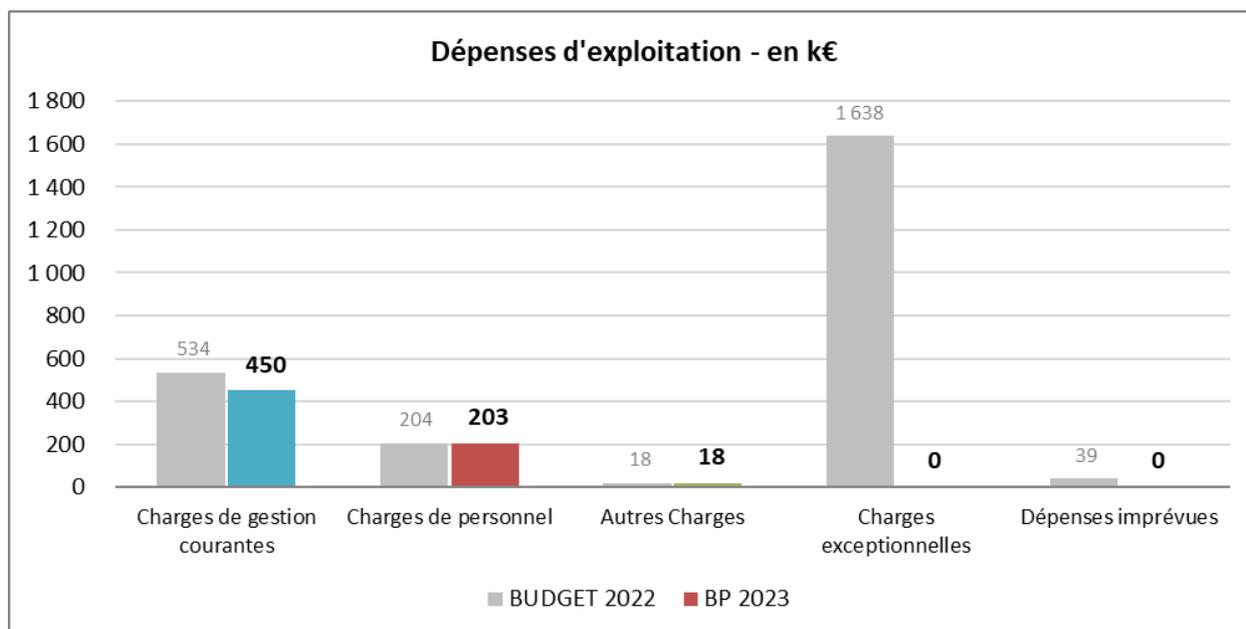
*Le budget primitif présenté au comité pour l'exercice 2023 s'inscrit dans les orientations budgétaires débattues et votées lors de la séance du 15 février 2023.*

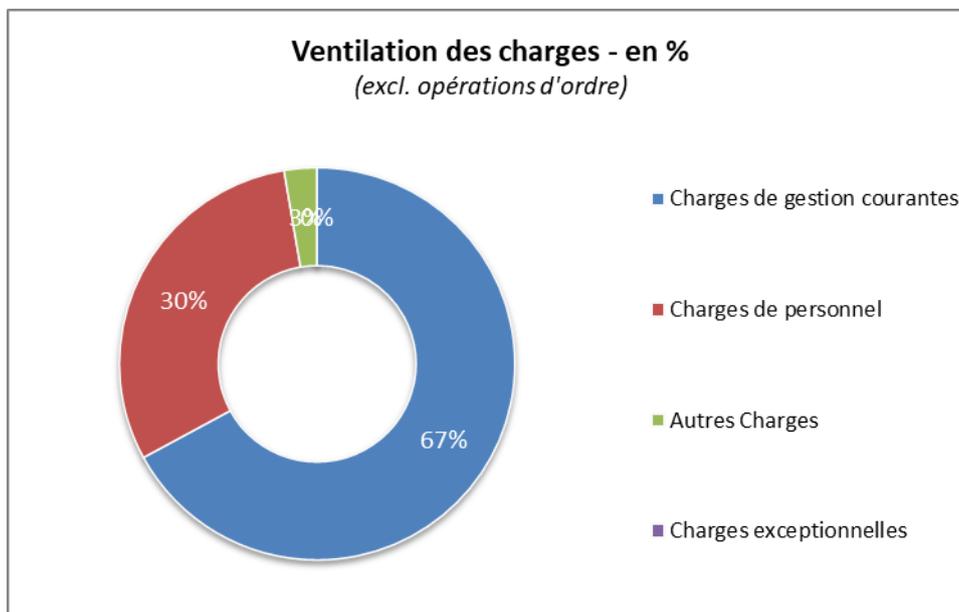
#### **I. Section d'Exploitation**

*Le budget de la section de fonctionnement s'élève à **671 k€**.*

##### *1) Dépenses d'Exploitation*

*Les dépenses de gestion courantes sont en forte baisse en 2023, le syndicat n'ayant plus à financer l'impact du versement des excédents passés à la CASGBS.*

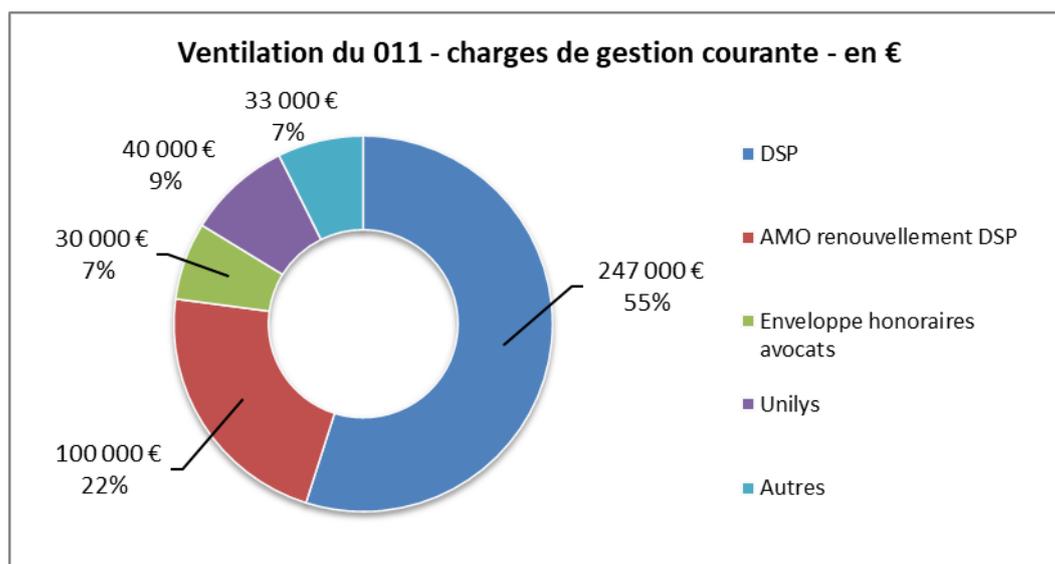




*La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà de deux mois à compter de sa publication.*

- **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

*Il est proposé un Budget à hauteur de 450 k€ pour les charges à caractère général.*



*Les coûts liés à la DSP représentent 55% du total des charges à caractère général pour 247 k€, ces coûts sont en hausse afin d'intégrer la signature de l'avenant n°4 approuvé par le conseil communautaire du 30 juin 2022 qui intègre notamment la gestion des nouveaux ouvrages.*

*Une enveloppe de 100 k€ est allouée à un AMO dans le cadre du renouvellement de la DSP.*

*Une enveloppe de 30 k€ est allouée à des honoraires d'avocat dans le cadre de la résolution d'un potentiel contentieux avec le groupement Gagneraud.*

*Les frais mutualisés UNILYS portés par le SICGP représentent une charge de 40 k€, soit une quote-part de 19% du total, s'y trouve notamment le loyer de l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, les frais de paramétrage et maintenance des logiciels Finances, RH et marchés (CIRIL, Acquity), et les frais de formation des équipes mutualisées.*

*Les frais « autres » regroupent principalement le coût des énergies et fluides (10 k€), des frais d'assurance (8 k€), des frais de communication, des frais de télécommunication (2 k€), de fournitures (5 k€).*

- **Chapitre 012 – charges de personnel**

Les charges de personnel sont stables pour s'établir à 203 k, stable par rapport à 2022.

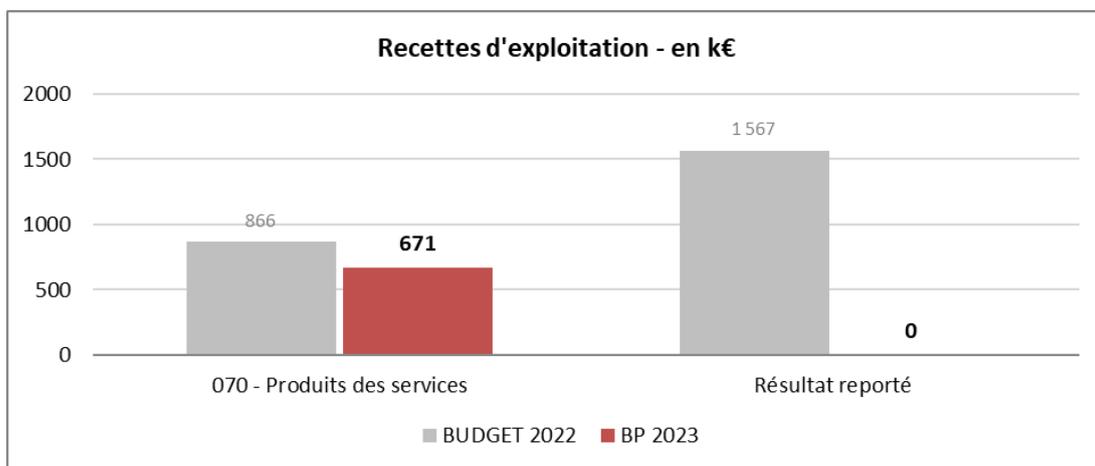
Un seul ETP est affecté au syndicat, le principal des équipes support est porté par le syndicat de la Piscine, soit 73% du total des charges de personnel. Il s'agit des services ressources pour la Direction générale, la comptabilité, les ressources humaines, le juridique, la communication et les marchés publics ainsi que le secrétariat général.

Personnel Permanent	54 178 €
Services Ressources mutualisés (Piscine)	149 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>203 178 €</b>

- **Chapitre 065 – autres charges**

Il s'agit des indemnités d'élus pour 18 k€, stable vs 2022.

2) Recettes d'Exploitation



- **Chapitre 070 – Produits des Services**

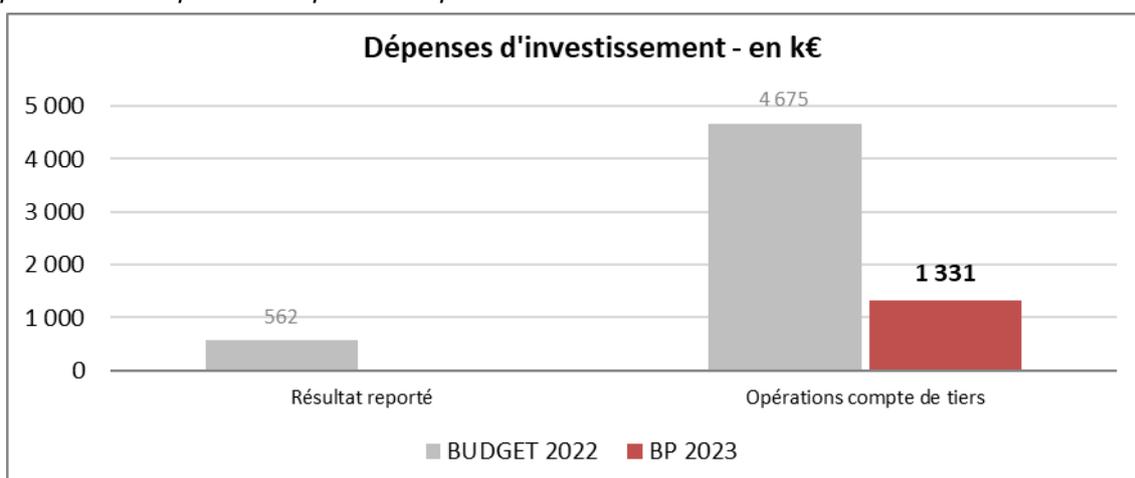
L'ensemble des recettes du syndicat sont à présent perçues par la CASGBS, qui effectue un virement chaque trimestre afin de permettre au SIARSGL d'être à l'équilibre sur sa section de fonctionnement.

**II. Section d'Investissement**

Le budget de la section d'investissement s'élève à 1 331 k€.

1) Dépenses d'Investissement

L'ensemble des dépenses d'investissement ne sont plus enregistrées en immobilisation, mais sur le compte 4581 « Opérations pour compte de tiers ».

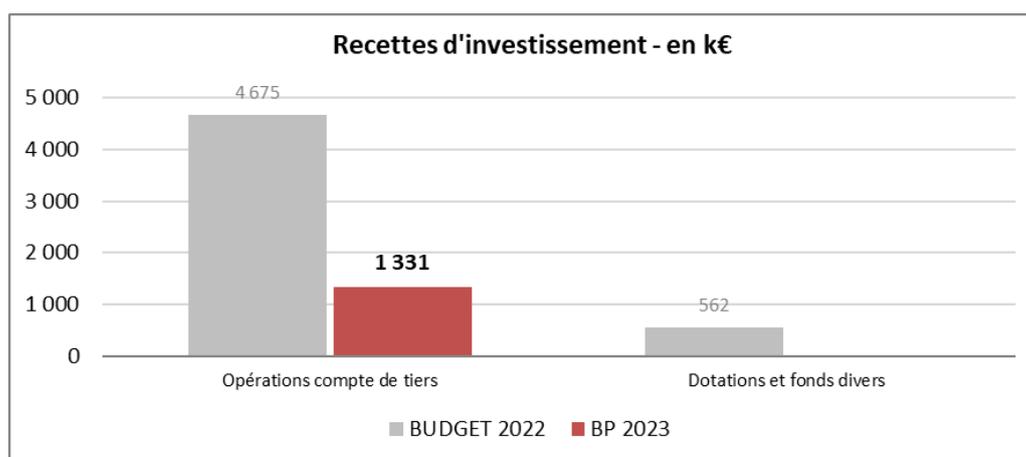


- **Chapitre 045 – Dépenses réelles pour compte de tiers**

Un total de 1 331 k€ est inscrit, en baisse par rapport au ROB afin de préciser les montants à inscrire pour régler les dernières factures relatives aux travaux des bassins Corbière et Port-Marly, maintenant en fonctionnement.

	ROB 2023	BP 2023	BP vs ROB
Enveloppe matériel informatique	1	1	0
Poste Fonderies	380	371	-9
Bassin Grandchamps	300	300	0
Bassin Corbière	1 024	659	-365
Bassin Port-Marly	204	0	-204
<b>TOTAL besoins investissement</b>	<b>1 909</b>	<b>1 331</b>	<b>-578</b>

2) Recettes d'Investissement



- **Chapitre 045 – Opérations patrimoniales**

Il s'agit des reversements de la CASGBS.

Le budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Section d'exploitation	671 081,00 €
Section d'investissement	1 331 000,00 €
<b>Budget Global</b>	<b>2 002 081,00 €</b>

**Le comité est appelé à se prononcer sur cette proposition.**

Concernant la section d'exploitation, **Monsieur SOUCARET** souligne la baisse des charges de gestion courante, charges qui représentent 67 % des dépenses d'exploitation, ainsi que la légère baisse des charges de personnel correspondant à 30 %. Il détaille ensuite la répartition et le montant des charges de gestion courante, représentés par le graphique « ventilation du 011 – charges de gestion courante » dans la délibération, ainsi que celles de personnel. Il poursuit avec les recettes d'exploitation et précise qu'un montant de 671 000 euros est prévu pour le budget primitif 2023.

Il poursuit avec la section d'investissement, et en rappelle le montant de 1 331 k€. Il détaille ensuite les chapitres des dépenses et des recettes.

Il termine sa présentation en rappelant le montant du budget global qui s'élève à 2 002 081,00 €.

**Le Président** souhaite faire une observation liminaire par rapport au budget que les élus observent dans leur collectivité respective et fait remarquer que celui du SIA présente un équilibre inverse, à savoir deux tiers du budget sont affectés aux dépenses d'investissement et un tiers à la section de fonctionnement. Il précise qu'un ajustement a été effectué sur les dépenses d'investissement projetées entre le ROB 2023 et le BP, soit une révision de 1,9 million d'euros à 1,3 million d'euros. Il fait remarquer que cela concerne notamment celles du bassin Corbières, puisque l'on peut constater un écart de pratiquement 400 k€, ainsi que celles sur Le Port-Marly, car le montant prévu était de 204 k€ alors que la ligne comptable a disparu.

Il fait observer qu'il s'agit d'un budget modeste de 2 millions d'euros avec un montant de 1,3 million d'euros en investissement. Il ajoute, et les élus le savent bien, que la totalité du montant en investissement n'est jamais intégralement utilisée. Il indique que le compte administratif 2022 sera voté avant l'été et il sera alors possible de constater le surplus. Il souligne que les dépenses de fonctionnement sont faibles, avec un seul agent permanent pour le syndicat et les dépenses liées à la mutualisation, conformément à la convention. Il insiste sur le fait que le budget est très sobre et cadré.

**Monsieur BISSON** demande quels sont les plus gros risques de tous ordres à craindre.

**Le Président** répond qu'il n'y en a pas en dépenses de fonctionnement, hormis celui qui serait dû à une défaillance du délégataire, mais qui est théorique. Il indique que les plus gros risques tiennent aux ouvrages comme des malfaçons ou une fragilité face à des événements très pluvieux ou des crues qui pourraient mettre les ouvrages en difficulté. Il fait remarquer que, pour lui, il n'y a pas de risques courants spécifiques.

**Monsieur LE BEULZE** mentionne les risques éventuels dans les négociations avec le groupement GAGNEREAUD, mais ajoute qu'ils restent très limités.

**Le Président** fait observer que des discussions avec un entrepreneur sont assez fréquentes, générant parfois quelques dizaines de milliers d'euros de dépenses, mais qu'une telle situation, à l'échelle des risques, n'est pas significative. Il précise qu'une crue centennale ou des événements de pluie extrêmement denses qui envahiraient le bassin Corbières ou celui de Port Marly, comme cela a été vécu par le passé, provoqueraient des difficultés d'autant que le bassin de rétention de Feuillancourt n'est pas fait. Il ajoute cependant que cette situation ne s'est pas produite depuis très longtemps. Il répète que les risques éventuels sont donc adossés à des risques climatiques forts.

**Monsieur SOUCARET** partage les propos du Président. Il ajoute que le réseau du SIA est assez récent.

Sans autres questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, le Budget Primitif 2023.

## QUESTIONS DIVERSES

**Le Président** indique que le syndicat et les services travaillent en harmonie avec l'agglomération, celle-ci s'armant progressivement sur ces questions.

Il informe les élus qu'il n'est pas exclu que l'agglomération reprenne en gestion directe le syndicat gérant notamment les communes de Feucherolles et de Davron et dans lequel Aigremont et une petite partie de Chambourcy étaient également présentes. Il précise que c'est la petite communauté de communes Gally-Mauldre qui récupérerait en grande partie.

Il fait remarquer que la difficulté, comme cela a été constaté sur le SIABS, c'est que les EPCI, les agglomérations ou les communautés de communes ou urbaines, veulent récupérer les outils juridiques et notamment les syndicats intercommunaux installés sur leur périmètre, mais que, par contre, les bassins versants ne sont pas identiques au périmètre des agglomérations.

**Monsieur LE BEULZE** indique une avance de fonds qui est en cours de négociation avec l'agglomération.

Sans autres questions, le Président lève la séance à 21h15.

**Signatures :**

**Arnaud PÉRICARD**

Président du syndicat intercommunal

**Benoît BURGAUD**

Secrétaire de séance